

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

Séance du : DIX HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS
(18 septembre 2023)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 septembre deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

**Convention de
partenariat
culturel avec
l'association ACE
« Samedi BD »**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERIE Maguy, RENAUD Sylvain (arrivé à 18h51 pouvoir donné à Florian Duvernay), PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN, Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane.

Etaient excusés : BRASSEUR Loic est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, ROSSIGNOL Michel est excusé et ne donne pas de pouvoir, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Jean-Paul BASSET

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
24

EXPOSE

Le Conseil a été
convoqué le :
12 septembre 2023

Il s'agit d'une convention de partenariat culturel entre l'association charnaysienne ACE et la ville de Charnay quant à l'organisation d'un salon de la BD intitulé « Samedi BD » qui aura lieu le samedi 30 septembre 2023.

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **19 septembre 2023**

Cette journée dédiée à la bande dessinée est un évènement culturel de territoire ouvert au grand public. Dans le cadre de ce salon la ville mettra à disposition des équipements publics notamment le complexe sportif de Bâtie et l'espace de la Verchère formant un village « BD » qui accueillera environ 150 auteurs.

Cette convention précise les engagements et modalités de partenariat de chacune des parties ; elle permet à la ville de soutenir ce bel évènement et à l'association de pouvoir animer le territoire. L'association ACE, en s'associant à la ville de Charnay, bénéficie d'un soutien communicationnel, d'une aide logistique et financière quant à l'organisation de l'évènement.

De son côté, la ville de Charnay, en s'associant à l'association Charnay Evènements, bénéficie du savoir-faire d'une équipe bénévole compétente dans l'organisation d'un grand évènement culturel permettant d'animer et de dynamiser son territoire. Par ailleurs, les trois écoles de Charnay et les bibliothèques départementales bénéficieront gratuitement d'animations et de rencontres d'auteurs.

Cette convention engage la ville sur une participation financière annuelle de 7 000 € en soutien à l'évènement.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association ACE.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention de partenariat avec l'association Charnay Evènements,
VU l'avis favorable des commissions réunies du 6 septembre 2023,
Le rapporteur entendu,

Après interventions de P. LOPEZ et Mme le Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association ACE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

